

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 22 juillet 2015 complétant l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne

NOR : AFSZ1530528A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Auvergne :

1. Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15, en qualité de membre des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie : M. Éric PORTIER, suppléant, désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 22 juillet 2015.

MARISOL TOURAINE